

Bonjour à tous et toutes,

Je suis très heureux d'être là aujourd'hui, avec vous tous. Je m'appelle David Noël et je suis le président de la section d'Hénin-Carvin de la Ligue des Droits de l'Homme, ainsi que de la fédération du Pas-de-Calais. Je remercie les membres de mon équipe qui m'entourent, Frédérique, Monique, Eugène, Marine, Marie-Agnès, ainsi que Michaël Caron, président de la section de Lens-Liévin qui est à mes côtés.

Notre association, pour ceux qui ne la connaîtraient pas, est la plus ancienne association antiraciste et de défense des droits de l'homme en France. Elle a été créée au moment de l'Affaire Dreyfus, en 1898, quand le capitaine Alfred Dreyfus a été condamné pour trahison et espionnage au bagne, alors qu'il était innocent, simplement parce qu'il était juif.

Face à cette campagne antisémite, des intellectuels, des journalistes, des avocats, des écrivains comme Emile Zola se sont rassemblés et ont créé une association pour défendre l'innocence de Dreyfus, combattre l'antisémitisme et défendre les principes de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen. C'est la Ligue des Droits de l'Homme.

Notre association a été au premier rang du combat pour la laïcité, lors du vote de la loi du 9 décembre 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat.

Aujourd'hui, il y a beaucoup de confusion quand on parle de laïcité. Il y a quelques années, l'inspection d'académie avait analysé les réponses d'élèves de troisième qui devaient définir ce qu'était la laïcité dans l'exercice d'EMC de l'épreuve du brevet.

De nombreuses réponses étaient inexactes et pour une majorité d'élèves, la laïcité rimait avec « interdiction » des signes religieux.

Si on posait la même question à des adultes, pas sûr que nous aurions des réponses foncièrement différentes. La faute à certains hommes politiques, sur les plateaux de télé, et à certains médias qui utilisent le terme de laïcité pour mieux imposer leur agenda xénophobe. Parce que c'est ça qui est en jeu. Certains, dont on ne citera pas le nom, voudraient, au nom de la laïcité, interdire le voile parce qu'ils rejettent les immigrés. Ces gens-là ne défendent pas la laïcité, mais le racisme. Ce sont des imposteurs et ils créent de la confusion.

Alors que ce n'est pas ça. La laïcité, ce n'est pas, d'abord, des interdictions.

La laïcité, c'est un principe et c'est d'abord un principe de liberté.

- La liberté de conscience
- La liberté de culte

Et pour que tous les citoyens soient placés sur le même pied d'égalité,

- La neutralité de l'Etat, de la République et de ses fonctionnaires qui ne doivent favoriser aucune religion.

La loi du 9 décembre 1905 est d'abord, et avant tout, une loi de liberté.

L'obligation de neutralité ne s'impose qu'aux fonctionnaires dans l'exercice de leurs missions et jamais aux usagers.

Une seule exception, depuis la loi de 2004, les élèves des écoles, parce qu'ils sont mineurs, pour éviter le prosélytisme et les conflits religieux à l'école et leur donner toutes les chances d'exercer leur libre arbitre.

La laïcité est un combat historique de la Ligue des Droits de l'Homme et quel meilleur symbole que d'évoquer la laïcité sur la place Jean Jaurès.

Je voudrais vous lire quelques mots d'un article de Jaurès paru dans *La Dépêche* en 1889 :

[...] Nous n'avons pas voulu mettre la guerre dans les villages, mais, au contraire, la paix ; et le vrai moyen d'avoir la paix c'est de mettre chacun à sa place, chaque chose à sa place : le maire dans la mairie, avec pouvoir administratif ; le curé dans l'église, avec la religion ; l'instituteur dans l'école, avec les éléments de la science et de la morale.

[...] Ce n'est pas au Gouvernement à s'occuper des affaires de religion. Le Gouvernement représente les droits et les intérêts de tout le monde, et, dans les questions de religion, tout le monde n'est pas d'accord.

[...] La seule chose que le gouvernement doive faire, c'est d'assurer à chacun sa liberté. Que ceux qui veulent aller à la messe y aillent, que ceux qui ne veulent pas aller à la messe n'y aillent pas. Que chacun soit libre en respectant la liberté des autres. L'Église est parfaitement maîtresse de prêcher dans toutes ses chaires, d'enseigner aux enfants dans toutes les paroisses : « hors de l'Église point de salut ». Mais si le gouvernement obligeait les instituteurs à le dire dans les écoles, si lui, Gouvernement, qui doit protection, liberté et respect à tous, faisait dire dans ses écoles par ses instituteurs : « hors de l'Église point de salut », ce serait abominable.

[...] Nous avons mis des centaines et des centaines d'années à conquérir la liberté de conscience, c'est-à-dire le droit pour chacun de penser et d'agir comme il lui plaît dans les choses de la religion. Il y a des siècles, au Moyen-âge, l'Église était maîtresse de tout...

[... ] Mais les rois et les empereurs ne travaillaient pas pour les nations ; ils ne travaillaient que pour eux-mêmes. Et, quand ils eurent affranchi leur pouvoir de l'Église, ils voulurent se servir de l'Église pour maintenir leur pouvoir sur les peuples ; ils comprirent que, si les hommes pouvaient discuter en liberté les choses de la religion, ils discuteraient avec la même liberté les choses de la politique.

Voilà pourquoi ils persécutèrent les protestants ; voilà pourquoi ils persécutèrent les jansénistes ; voilà pourquoi ils proscrivirent les livres de Voltaire et de Rousseau, l'Encyclopédie, toutes les œuvres libres ; voilà pourquoi ils livrèrent à l'Église les registres de l'état-civil c'est-à-dire la société tout entière.

Jean Jaurès, « Laïcité », *La Dépêche*, 16 juin 1889, n° 7537

Les mots de Jaurès sont toujours actuels. Devenu socialiste et athée, Jaurès n'était pas croyant, mais il respectait la foi des croyants et a œuvré, en 1905, pour que la loi de séparation des Eglises et de l'Etat soit une loi de liberté et de concorde.

En 1905, certains voulaient aussi interdire les sonneries des cloches des églises et le port de la soutane dans la rue, qu'ils assimilaient à une forme d'allégeance au Pape et de comportement antirépublicain. On en entend les lointains échos aujourd'hui, quand certains hommes politiques prétendent interdire le voile dans la rue ou sur les plages.

Dans les débats à l'Assemblée nationale, Jaurès, comme Briand, qui ont œuvré pour que la loi de 1905 soit une loi de liberté se sont opposés à ce que la République française fasse la police du vêtement, comme certains, qui ne se rendent pas compte du ridicule de leurs propositions voudraient le faire aujourd'hui.

C'est aussi le combat de la LDH et ce combat, nous le poursuivrons contre ceux qui déforment et détournent la laïcité.

Je vous remercie de votre attention.